

CONSEIL MUNICIPAL D'AVESNES-LE-SEC
SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2020
COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt, le dix sept novembre, à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du 12 novembre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude REGNIEZ, Maire.

N°	NOM Prénom	P/A/E	Détenteur d'une procuration	Si absent ou excusé : procuration à	Heure d'arrivée si retard
1	REGNIEZ Claude	P			
2	COLEAU Olivier	P			
3	PLACIDE Carole	P			
4	CARPENTIER Dominique	P			
5	MENEGHETTI Audrey	P			
6	RAMETTE Jean Marie	P			
7	FLEUET Laurence	P			
8	FIEVEZ Daniel	P			
9	HELBECQUE Nathalie	P			18H40
10	DELOFFRE Virginie	P			
11	BAYET Geoffrey	P			
12	DOUCHEMENT Marie	P			
13	HAYE Philippe	P			
14	DELVAUX Eric	P			
15	TISON Sophie	E		M. Delvaux Eric	

Nombre de conseillers présents	14	Nombre de procuration	1
Nombre de conseillers absents	1	Nombre de voix	15

Secrétaire de séance : M. Coleau Olivier

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du 15 octobre 2020 qui a préalablement été envoyé à chaque conseiller et sollicite les remarques éventuelles.

Monsieur Delvaux Eric signale que le règlement intérieur du conseil municipal n'a pas été joint lors de cet envoi.

Monsieur le Maire expose que le règlement a été validé par le Conseil Municipal sans modifications du projet préalablement communiqué.

Le compte rendu est approuvé.

*Monsieur le Maire propose au Conseil l'ajout d'un point supplémentaire : demandes de subventions « villages et bourg » et fond de concours.
A l'unanimité, le Conseil accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.*

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1. Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial

Il convient de créer un emploi permanent pour assurer le service de la cantine périscolaire ainsi que l'entretien des locaux communaux. Celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité, le Conseil décide :

- **La création d'un emploi d'adjoint technique territorial, à temps non complet, soit 28 heures 30, pour assurer le service de la cantine périscolaire ainsi que l'entretien des locaux communaux, à compter du 01 janvier 2021,**
- **D'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposés.**
- **De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.**
- **Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier, d'accomplir l'actualisation du tableau des effectifs et de procéder au recrutement.**

2. Lutte contre l'habitat indigne : convention de la CAPH

Monsieur le Maire donne la parole à Madame carole Placide, adjointe aux affaires sociales. Celle-ci expose :

Stratégie intercommunale de lutte contre l'habitat indigne – articulation des interventions entre les communes et La Porte du Hainaut

Les modalités de mise en œuvre de l'accompagnement s'appuieront sur une convention de prestation de service entre les communes et l'agglomération qui définira les engagements des parties et leur cadre d'intervention.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'autoriser Monsieur Le Maire, à signer la convention de prestation de service avec La Porte du Hainaut joint en annexe**
- **d'inscrire au budget les crédits nécessaires au service mis en place par la CAPH**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire, à signer le protocole d'accord partenarial de Lutte contre l'Habitat Indigne**

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité, le Conseil accepte les propositions.

3 Colis de Noël des Aînés

Décision du Conseil municipal :

Par 11 voix Pour et 3 voix contre (Haye P. Delvaux E. Tison S.), le Conseil donne un avis favorable à la distribution d'un colis de Noël d'une valeur de 24,80 € ttc aux personnes âgées de 62 ans et plus habitant dans la commune.

4 Convention de mise à disposition de personnel administratif

Monsieur le Maire présente au Conseil un projet de convention entre la commune et l'Association Foncière de Remembrement.

Sa gestion est assurée par les services de la Mairie. Pour ce faire, il est nécessaire d'établir une convention de mise à disposition de moyens humains, d'une durée de 3 ans soit du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2023, moyennant une contrepartie correspondant aux salaires et charges à due proportion du temps de mise à disposition, soit en l'espèce 2 agents à hauteur de 76 heures annuelles chacun.

A l'unanimité, le Conseil :

- **Approuve la convention proposée**
- **Autorise Monsieur Olivier Coleau, Premier Adjoint au Maire, à signer cette convention et à prendre toutes les dispositions nécessaires à sa mise en œuvre**

5 Demande de subventions « Villages et bourgs ADVB »

6 et fond de concours

Ces travaux concernent :

- la rénovation de l'éclairage public (permettant une économie substantielle d'énergie),
- la rénovation de la clôture de la cantine pour mise en sécurité des enfants (risque d'effondrement),
- la mise en conformité pour les personnes en situation de handicap de l'accès et des toilettes de la salle annexe,
- quelques menus travaux d'amélioration et de mise en sécurité des enfants.

Décision du Conseil municipal :

**Par 12 voix Pour, 2 voix Contre (Delvaux E. Tison S.) et 1 Abstention (Haye P),
le Conseil :**

- **décide la réalisation de ces travaux**
- **autorise Monsieur le Maire à prendre tout engagement et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.**

7 Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

Claude REGNIEZ

